COMMUGNYcation

www.commugny.ch – Publication officielle de la Commune – admin@commugny.ch

La Municipalité vous informe

Edito - Ouverture du nouveau poste de Gendarmerie de Coppet

Dans un souci permanent d'améliorer la qualité de ses prestations et d'adapter ses services aux attentes de la population, la Police cantonale a ouvert cet automne un nouveau poste de Gendarmerie à Coppet, à la place de la Gare 3.

Les collaborateurs, la plupart du temps en patrouille sur le territoire de Terre-Sainte, sont atteignables au 022 557 56 21. En cas d'urgence composez le 117.

Les horaires d'ouverture du guichet au public, pour le règlement de questions administratives (dépôts de plaintes, signalements de vols ou déprédations, etc.) sont:

Lundi de 07 h 30 à 12 h 00
Jeudi de 15 h 00 à 19 h 00

En dehors de ces heures, l'accueil de la population pourra se faire sur simple rendez-vous téléphonique.

Favoriser une présence visible sur l'ensemble des communes de Terre-Sainte

Le but de l'ouverture du poste de Coppet est de favoriser une présence visible sur l'ensemble des communes de Terre-Sainte, en plus de l'accueil au guichet.
Les gendarmes du poste de Coppet ne sont pas les seuls à agir en Terre-Sainte. Ce dispositif vient compléter notamment les patrouilles de l'arrondissement La Côte et celles de la Gendarmerie mobile, qui occupent également le secteur. Le poste mobile de la Gendarmerie continuera également d'assurer une présence dans les villages de Terre-Sainte.

Texte inspiré du communiqué de presse de la Police cantonale vaudoise.

Événements

102 ans Anne-Marie Decurnex

Lundi 17 octobre 2016 Anne-Marie Decurnex a fêté ses 102 ans !!!
C'est un événement absolument exceptionnel. En effet, Madame Decurnex est la doyenne des habitants de Terre-Sainte et la seule centenaire.
Nous avons partagé un moment convivial à l'EMS « la Clairière » à Mies où elle est pensionnaire.
Lors de notre arrivée, elle était entourée par son fils Claude et sa belle-fille Marianne, ses petites-filles Jocelyne et Virginie et son arrière petite-fille Izia.
Anne-Marie Decurnex était en très bonne forme et particulièrement attentive à tout ce qui se passait autour d'elle. Elle a même évoqué la fête qui a réuni sa très nombreuse famille le dimanche précédent autour de son repas préféré : les filets de perche.
Nous souhaitons nos meilleurs vœux à Madame Decurnex et à tous ceux qui l'entourent avec affection.

Texte et photo : Harry Schaub

M. Sémon a fêté ses 90 ans

Le 6 septembre 2016, Monsieur Georges Sémon a fêté son 90ème anniversaire en compagnie de sa charmante épouse Marcelle.
Monsieur Sémon a passé le plus clair de son existence en Terre-Sainte puisqu'il a vécu 38 ans à Mies avant de s'établir à Commugny il y a une quinzaine d'années.

Ingénieur de formation, il a travaillé de nombreuses années chez Charmilles Technologies où il était responsable du marketing du département électroérosion.

Apiculteur amateur mais chevronné, lié dans cette activité avec Monsieur Paul-Georges Thomann, ancien Syndic de Commugny, Monsieur Sémon a obtenu une médaille d'or décernée par la Société romande d'apiculture.

Il a également été parmi les membres fondateurs du Lyon's Club, section Léman ouest.

Ses 2 fils, avec qui il entretient de nombreux contacts, vivent d'ailleurs dans son ancienne maison de Mies.
Monsieur Sémon pratique encore le ski et est un fervent utilisateur des outils informatiques modernes. Internet n'a pas de secret pour lui car il l'utilise dans ses activités quotidiennes.

Nous souhaitons nos meilleurs vœux de bonheur à Monsieur Sémon et à son épouse, très heureux de vivre à Commugny.

Texte et photo : Harry Schaub

Fête du village, course de caisses à savon

Cloé, avec sa Mystery Machine, a remporté le prix de la Municipalité

Ils sont venus de toute la région et également de Suisse allemande, ces fous de la descente en caisses à savon. Oui, ils étaient plus de 70 à venir se disputer les meilleurs classements pour la manche romande du championnat suisse de caisses à savon. Les engins que nous avons pu voir sont souvent très sophistiqués et sont de véritables machines de compétition. Mais d'autres ont été construites pour le plaisir de celui qui les a faites et surtout pour ceux qui les pilotent ainsi que pour les admirateurs massés au bord de la piste.
Cette journée s'est poursuivie par une partie festive qui a réuni de très nombreux villageois venus déguster le fameux rôti à la broche préparé par l'Amicale des pompiers et les pâtisseries confectionnées par de fidèles bénévoles. N'oublions pas les traditionnelles tresses cuites au four à bois de la ferme Steffen. Un grand merci à toutes les personnes qui ont animé cette journée, particulièrement à tous les bénévoles. Nous pensons également à la Musique Municipale de Versoix qui a assuré une bonne partie de l'ambiance musicale.

Texte : Harry Schaub et photo : Odile Decré

Informations générales sur les taxes forfaitaires sur les déchets, sur les taxes d'épuration et le subventionnement communal, sur les impôts communaux, les péréquations et la RIE III

Au printemps 2016, la Municipalité informait les habitants de Commugny, par un tous-ménages officiel, de modifications concernant les taxes forfaitaires sur les déchets, les taxes d'épuration et les impôts communaux.

Pour rappel, la taxe forfaitaire affectée aux déchets a dû être revue à la hausse :

Année	2015	2016	2017
Taxe (HT)	CHF 90.-	CHF 120.-	CHF 120.-

La taxe d'épuration perçue par les SITSE est subventionnée par la Commune sur 3 ans :

Au m3 (HT) / Année	2015	2016	2017
Taxe consommateur	CHF 1,10	CHF 1,45	CHF 1,95
Subvention communale	CHF 1,35	CHF 1,00	CHF 0,50
Taxe complète	CHF 2,45	CHF 2,45	CHF 2,45

Taux d'imposition communal :

Année	2015	2016	2017
Taux	CHF 0,58	CHF 0,57	CHF 0,57

Certains administrés, suite à ces changements, ont interpelé la Municipalité pour demander des compléments d'information. Nous comprenons que ces modifications de taxes et d'impôts sucitent des réflexions et questions de la part de nos habitants. Ce document a donc été conçu afin de répondre aux interrogations reçues.

Taxe forfaitaire sur les déchets

Concernant la taxe forfaitaire sur les déchets, nous avons fixé un tarif tenant compte :
- des coûts à couvrir
- des données fournies par la SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte, en charge du périmètre dont Commugny fait partie) qui a aidé les communes membres à établir les projections financières utiles
- de la part d'habitants exonérés par le Règlement communal de gestion des déchets

La taxe forfaitaire sur les déchets a donc été fixée à CHF 90.- HT, le Conseil communal ayant suggéré, dans un premier temps, de rester à un tarif inférieur à CHF 100.- HT. Tarif à adapter ensuite si cela devait s'avérer nécessaire (d'autres communes avaient préféré démarrer avec une taxe forfaitaire égale ou supérieure à CHF 100.- HT).

Après 2 ans d'expérience, la Municipalité a pu constater que :
- les quantités d'ordures ménagères ont fortement diminué
- les quantités des déchets traités par le biais de la déchetterie ont augmenté
- les revenus issus de la vente des sacs taxés ne suffisent plus
- les recettes manquantes ont dû être portées au bilan des comptes communaux puisqu'elles ne pouvaient pas être couvertes par l'impôt. Cette situation péjorant les exercices comptables suivants, elle ne pouvait pas être prolongée.

Si la forte baisse des ordures ménagères produites par nos habitants (à enlever et faire éliminer) était une bonne nouvelle, il fallait compenser le manque de revenus pour couvrir les coûts. Les prix des sacs taxés ont été fixés par le Canton et les périmètres et ils ne peuvent pas être modifiés par un village. Le seul élément que les communes peuvent adapter est la taxe forfaitaire sur les déchets. Les coûts des déchets doivent être couverts par des taxes et pas par les impôts, en vertu des bases légales fédérales et cantonales relatives au traitement des déchets (collecte, transport et recyclage ou élimination). Les coûts n'étant pas entièrement couverts depuis le changement du système de financement, la Municipalité n'a pas eu d'autre choix que d'augmenter la taxe forfaitaire. Le nouveau montant a été déterminé en fonction des chiffres connus pour 2013 et 2014 ainsi que des prévisions pour 2015. Mais ces données ne pouvaient pas encore intégrer la réalité du fonctionnement de la déchetterie intercommunale ouverte le 1er juillet 2016. Nous devrons donc tirer un premier bilan au début 2017, après quelques mois de fonctionnement, puis dans le courant de l'été 2017, en prévision du budget communal 2018 et après une première année complète d'exercice.

En résumé, concernant la taxe forfaitaire :
- *le passage à la taxe au sac a fonctionné*
- *les déchets ménagers ont fortement diminué, mais les revenus y relatifs aussi*
- *la Municipalité avait anticipé et conçu la taxe en fonction de projections réalistes*
- *dans un rapport de pollueur-payeur, l'augmentation de la taxe forfaitaire peut sembler moins logique que l'augmentation du prix du sac, mais cette dernière n'est pas de compétence communale, contrairement à la taxe forfaitaire sur les déchets.*

Taxe d'épuration

La taxe d'épuration est fixée par les SITSE (Services industriels de Terre-Sainte et environs), qui sont propriétaires de la nouvelle STEP intercommunale. Cette taxe doit couvrir les charges de la STEP. La taxe d'épuration appliquée depuis 2015 se monte à CHF 2,45/m3 HT. Elle a été fixée selon des projections de coûts avant la mise en route des installations. Il faudra donc quelques années d'exploitation de la STEP pour confirmer ou afiner le montant de la taxe nécessaire. Les coûts de construction et d'exploitation de la STEP actuelle ne sont donc pas de la compétence de la Commune mais des SITSE. Toute question détaillée quant aux coûts en général et/ou à une facture en particulier doit être adressée directement aux SITSE qui maîtisent désormais l'ensemble des questions relatives au cycle de l'eau, et donc également à l'épuration. Dans le domaine de l'épuration des eaux aussi, les coûts doivent être couverts par une taxe correspondante, dite affectée. Jusqu'à la mise en fonction de la nouvelle STEP intercommunale, l'épuration des eaux usées de nos habitants était traitée par une STEP située sur le territoire de Coppet et datant d'une quarantaine d'années. L'infrastructure ne répondait plus aux besoins de nos deux Communes et aurait dû être mise aux normes si nous avions souhaité la maintenir. Par contre, depuis le temps, elle avait été amortie et ne coûtait plus que pour son exploitation. Modifier les structures existantes ou construire une seule nouvelle infrastructure impliquait

forcément une augmentation des coûts, puisqu'une ou des construction(s) devai(en)t être réalisée(s) et que du nouveau matériel devait être acquis.
Afin de faire des économies d'échelle et de mutualiser nos ressources, différentes Communes de Terre-Sainte et des environs ont fait le choix de la construction d'une seule STEP pour répondre aux normes actuelles et futures (dont les micros-polluants). Le choix a été fait par les Communes de Terre-Sainte et par les SITSE de ne pas utiliser les réserves comptables communales dans le cadre de la construction de la nouvelle STEP. Depuis plusieurs années, Commugny et les autres communes avaient constitué des réserves liées à cette taxe affectée communale, dans le but d'entretenir et de rénover les STEP ainsi que les réseaux des collecteurs. Pour les communes ayant des réserves, ces montants étant affectés, comme indiqué plus haut, ils devaient forcément servir à un financement en lien avec l'épuration. Raison pour laquelle vos autorités communales ont décidé de subventionner sur quelques années les eaux à épurer des habitants de Commugny. D'autres Communes agissent de même, mais pas forcément à la même hauteur ou sur la même durée. Ainsi, nous utilisons les réserves comptables affectées pour ce subventionnement et pour les chantiers à finir en relation avec l'épuration puisque nous n'avons pas le droit d'utiliser ces réserves pour financer d'autres activités ou projets.

En résumé, concernant la taxe d'épuration :
- *la STEP Coppet-Commugny n'était plus aux normes et devait être transformée ou reconstruite*
- *les Communes de Terre-Sainte et environs ont mutualisé leurs moyens pour construire une seule nouvelle STEP pouvant répondre aux normes*
- *quelle que soit l'option choisie pour mettre les installations aux normes, le coût de l'épuration augmentait*
- *les coûts doivent être couverts par des taxes*
- *la valeur des réserves comptables affectées à l'épuration, à Commugny, aurait été perdue si elle n'était pas utilisée pour les derniers chantiers et le subventionnement mentionné*

Relation entre les augmentations des taxes forfaitaires sur les déchets et d'épuration et la baisse des impôts communaux
La Municipalité et le Conseil communal sont conscients qu'il n'y a pas de lien direct entre les deux taxes évoquées ci-dessus et les impôts communaux. Cependant, nous avons fait ce choix en pensant particulièrement aux familles et notamment à celles qui comptent plusieurs jeunes adultes en formation, âgés de 18 ans et plus. La baisse d'impôt était un moyen de compenser en partie l'augmentation des taxes susmentionnées. Cette décision n'a été prise qu'après de longues discussions au sein de la Municipalité, puis avec la Commission des finances et enfin en séance du Conseil communal.Nous avons fait une pesée des intérêts et il nous a paru que cette option était la moins mauvaise, à défaut d'être la meilleure. Ce d'autant que le taux d'imposition est revu chaque année, permettant, si nécessaire, une modification dans un laps de temps jusqu'à maintenant supportable.

RIE III et impôts communaux
Certains habitants s'inquiètent des répercussions de l'introduction de la RIE III (Réforme de l'imposition des entreprises) sur nos finances communales et s'interrogent donc sur la pertinence de la légère baisse d'impôts communaux décidée en octobre 2015. L'introduction de la RIE III devrait avoir peu d'incidences sur notre Commune. En effet, les revenus issus des impôts sur les personnes morales sont faibles à Commugny, représentant, en 2015, un peu plus de 1% des recettes provenant de l'ensemble des impôts communaux. En outre, la RIE III faisant l'objet d'un référendum lancé au niveau fédéral, nous ne savons pas actuellement si cette procédure aura une incidence sur son application dans notre Canton. Les autorités communales ont donc préféré maintenir le taux d'imposition communal à 57 cts pour 2017.

Facture sociale, péréquation intercommunale, réforme policière…
L'année 2016 a été lourde politiquement pour les Communes vaudoises : non seulement du fait de l'introduction de la nouvelle LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) et du nouveau PDCn (Plan directeur cantonal), mais également des projets soumis à l'examen concernant la nouvelle péréquation intercommunale et la facture sociale. Depuis des mois les Municipalités ne ménagent pas leurs efforts dans des débats et des négociations avec le Canton pour défendre les intérêts des Communes et donc de leurs habitants. La RIE III est un élément parmi d'autres provenant du Canton et impactant notre budget communal. Notre participation à la facture sociale, à la péréquation intercommunale et à la réforme policière représente une part importante des charges pesant sur le budget de Commugny – près de 50% – comme le montre le tableau ci-dessous. Suite aux débats du Grand Conseil de septembre dernier, le projet de nouvelle péréquation du Conseil d'Etat a été adopté. A la fin du même mois, le Canton nous a transmis les montants prévus pour 2017 :

Participation de Commugny acomptes 2017 :

Participations	en CHF
Participation à la facture sociale (Péréquation indirecte)	6'106'144
Péréquation intercommunale (Péréquation directe)	3'262'879
Participation aux coûts de la police cantonale (Réforme policière)	501'964
TOTAL des participations	9'870'987
BUDGET COMMUNAL 2017	19'954'000

En résumé, concernant la relation entre la taxe forfaitaire, la taxe d'épuration et les impôts communaux :
- *le lien de causalité directe n'existe pas entre ces taxes affectées et les impôts communaux*
- *la pesée des intérêts faite a amené les autorités communales à proposer cette baisse d'impôt communal modérée en pensant aux familles, qui sont a priori les plus pénalisées par ces taxes*
- *le taux d'imposition communal étant revu chaque année, le risque était faible et raisonnable*
- *en fonction des projections actuelles, Commugny ne devrait pas être trop impactée par les effets de la RIE III cantonale*
- *la RIE III n'est pas le seul élément à prendre en compte pour établir le budget communal*
- *en fonction des résultats de l'exercice comptable 2016 connus au printemps prochain, ainsi que des acomptes cantonaux 2018 (annoncés normalement pendant l'été 2017) les autorités communales fixeront le taux d'impôt communal pour l'année suivante, en l'adaptant, ou pas, selon les besoins.*

Commugny, novembre 2016
Votre Municipalité

Evénements

Concours de pétanque

Le 24 septembre, par une superbe matinée, les Municipalités de Terre-Sainte ont été invitées par le club de pétanque de Mies à se mesurer dans cette activité en réalité plus conviviale que sportive.
Ces joutes, suscitées par le Syndic de Mies, Monsieur Pierre-Alain Schmidt, se sont déroulées sur les piste couvertes du club dans une ambiance bon enfant. Et au final cette « compétition » s'est terminée par la victoire de l'équipe de Commugny composée de Messieurs Michel Golay, Pierre Maillebiau et Harry Schaub. Cette équipe remettra le trophée en jeu l'année prochaine.

Texte : Harry Schaub

Tir des Municipalités

Le 6 novembre, la Commune de Commugny a poursuivi sur sa lancée en remportant le Tir des Municipalités pour la 3ème année consécutive. Bravo notamment à Yves Hermanjat qui a fait le meilleur tir de la journée.

Texte : Odile Decré

Commugny.com

Information et communications aux habitants

La Municipalité souhaite améliorer sa communication afin de mieux informer les habitants, que ce soit à travers le site internet ou les informations communales, notamment. Mais il nous faudra encore un peu de temps pour mettre en place une nouvelle politique de communication.

Commugny étant une commune rurale vaudoise de taille moyenne, et son administration étant modeste, en terme de personnel, la « production » de la communication repose essentiellement sur les membres de la Municipalité. Informer utilement et bien, cela prend du temps.

Nous comptons donc sur l'indulgence et les suggestions des habitants, car nous n'avons pas les moyens des villes et faisons au mieux avec les ressources qui sont à notre disposition.

Texte : Odile Decré

La Municipalité vous souhaite de passer d'excellentes fêtes et une Nouvelle Année remplie de joie

Conseil communal

Extrait du PV du Conseil communal du 14 sept. 2016

1. Election d'un membre à la Commission des finances.
   M. Cyrill Schuler est élu.

2. Election du Délégué au Conseil d'administration de COMITA SA.
   Mme Michèle Luyet est élue.

3. Election du Délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional et de son Suppléant.
   M. Cyrill Schuler est élu Délégué. Pas de Suppléant désigné.

4. Election d'un scrutateur suppléant au Bureau du Conseil communal.
   M. Christian Lowe est élu.

5. Demande d'examen concernant la mise en conformité des collecteurs en zone S (Source Marie).
   Cette demande d'examen est renvoyée à la Commission des finances et à la Commission des égouts.

6. Préavis municipal no 01/2016 concernant la compétence financière de la Municipalité pour la législature 2016-2021.
   Ce préavis est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal no 02/2016 concernant une demande d'autorisation générale de plaider.
   Ce préavis est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal no 03/2016 concernant l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions de sociétés.
   Ce préavis est accepté à l'unanimité.

9. Préavis municipal no 04/2016 concernant une demande d'autorisation générale de placement de fonds disponibles de la trésorerie de la Commune de Commugny auprès de divers établissements bancaires suisses et Postfinance, pour la législature 2016-2021.
   Ce préavis est accepté par 32 voix. 3 avis contraires et 5 abstentions.

Bureau du Conseil

Agenda 2017

06 janvier : Brûler de sapins
18 mars : Fête des enfants
01 août : Fête nationale
02 août : Saucissons à la braise
02 septembre: Fête du village et course de caisses à savon
25 novembre : Raisinée et marché artisanal

Votations :
12 février - 21 mai - 24 septembre - 26 novembre

Séances du Conseil communal
08 février - 22 mars - 17 mai - 21 juin - 27 septembre - 25 octobre - 15 novembre - 13 décembre

Infos

Naissances

Félicitations aux heureux parents de :

GILLIERON Lara, le 06 septembre
VAITIS Lara, le 05 octobre
ROMANENS Axel, le 06 octobre

Mariages *Félicitations aux heureux mariés :*

STEFFEN Thimotée et THÜR Viviane
le 17 août

Décès

Ils/elles nous ont quittés…

SCHIMPF Charlotte, le 18 novembre

Info Delits Plus

La division prévention de la criminalité du Canton de Vaud donne quelques informations relatives à votre sécurité :

- Fermez vos portes et munissez-les de serrures et verrouillages inviolables. Egalement pour la porte de communication entre le garage et l'habitation.
- Fermez vos fenêtres et munissez-les de ferrements de sécurité, également pour les soupiraux.
- N'oubliez-pas vos clés d'habitation dans votre voiture.
- Mettez vos valeurs en lieu sûr.
- Allumez des lumières éventuellement commandées par des détecteurs de mouvement ou de crépuscule.
- Branchez votre alarme si vous en possédez une.
- En cas d'absence, avisez vos voisins et faites vider votre boîte aux lettres.

Harry Schaub

Information

Collecte des cadavres d'animaux de compagnie
Depuis le 18 juillet 2016 le conteneur mis à disposition pour les particuliers a été transféré de Nyon à Gland.
Adresse : SADEC SA, En Vertelin 3, 1196 Gland.
Horaires : été : 07h00-11h45 / 13h00-17h15
Hiver : 07h30-11h45 / 13h00-16h45

La Municipalité et tout le personnel communal vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et une heureuse année 2017.